



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept juin à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du onze juin deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-8-79

OBJET : FONDS DE CONCOURS

POLITIQUE DE PRESERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET  
DU PETIT PATRIMOINE RURAL DE CARACTERE

Étaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. SALLES Alain (en remplacement de Guy MERIEL)
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphane

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. FAU Eric (en remplacement de Serge BOYER)
Commune de SISTELS	:	M BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LE CORRE Christiane M. LOPES Ernest M. ZANIN Daniel (pouvoir donné à Ernest LOPES) Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

**Absents excusés :**

Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe Mme PERE Catherine

**Assistaient à la réunion :**

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	:	Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial à la CC2R

Monsieur Mathieu GIL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

## 2025CC7-8-79

### OBJET : FONDS DE CONCOURS

#### POLITIQUE DE PRESERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET DU PETIT PATRIMOINE RURAL DE CARACTERE

Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 Juin 2003 visant à faire bénéficier les communes de fonds de concours pour la réalisation de travaux sur des églises classées, ou inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et sur le petit patrimoine rural de caractère (lavoirs, pigeonniers, moulin ...) selon les conditions suivantes :

- Pour les églises classées ou inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, dès lors que le projet concerné figure dans un programme arrêté par l'État :

Fonds de concours à hauteur de 50% de la part restant à la charge de la commune, une fois les diverses subventions « État, Région, Conseil Départemental » déduites,

- Pour le petit patrimoine rural de caractère (lavoirs, pigeonniers, moulin ...) :

Fonds de concours à la même hauteur que le Conseil Départemental,

Considérant que ces fonds de concours traduisent la solidarité financière de la Communauté de Communes envers ses communes pour des projets d'investissement,

Vu les demandes formulées par les communes,

Considérant que la commission propectives financières et fonds de concours a rendu un avis favorable le 03 juin 2025, le Président propose les projets suivants :

#### EGLISES CLASSÉES OU INSCRITES

##### ◀ Commune d'AUVILLAR

##### Travaux Sacristie et Crypte

- Montant des travaux : 127 742,14 € HT

- Subvention obtenues : DRAC : 42 281,43 €

CD : 20 438,00 €

62 719,43 €

Différentiel : 65 022,71 €

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2025
- Fonds de concours sollicité : 50,00 %
- Fonds de concours proposé à 50,00 % : 32 511 €

#### ◄ Commune de MANSONVILLE

##### Vitraux eglise

- Montant des travaux : 12 494,77 € HT
- Subvention obtenues : DRAC : 2 498,95 €
  - CD : 2 498,95 €
  - Région : 2 498,95 €
  - 7 496,85 €

Différentiel : 4 997,92 €

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 mars 2025
- Fonds de concours sollicité : 50,00 %
- Fonds de concours proposé à 50,00 % : 2 498 €

#### PETIT PATRIMOINE DE CARACTERE

#### ◄ Commune de VALENCE D'AGEN

##### Lavoirs

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2025
- Montant des travaux : 57 314,81 € HT
- Subvention du département : 17 500,00 €
- Fonds de concours sollicité : 30,00 %
- Fonds de concours proposé à 30,00 % : 17 194 €

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

#### DECIDE

- d'attribuer les participations suivantes :

#### EGLISES CLASSÉES OU INSCRITES

#### ◄ Commune d'AUVILLAR

##### Travaux Sacristie et Crypte

- Montant des travaux : 127 742,14 € HT
- Subvention obtenues : DRAC : 42 281,43 €
  - CD : 20 438,00 €
  - 62 719,43 €

Différentiel : 65 022,71 €



## AR Préfecture

### FONDS DE CONCOURS POLITIQUE DE PRESERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET DU PETIT PATRIMOINE RURAL DE CARACTERE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250617-2025CC7\_8\_79-  
DE

Numéro d'acte : 2025CC7\_8\_79

Date de décision : 17/06/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de  
concours)

Fichier acte : 2025CC7-8-79 FONDS DE CONCOURS  
POLITIQUE DE PRESERVATION DU  
PATRIMOINE HISTORIQUE ET DU PETIT  
PATRIMOINE RURAL DE CARAC.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 24/06/2025 16:53:11

**Date de réception de l'AR : 24/06/2025 16:53:38**